



Vente en ligne : facture obligatoire ?

publié le **18/04/2013**, vu **840 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

Comme les commerçants classiques, les [vendeurs en ligne](#) sont tenues de respecter les obligations posées par la loi en matière de facturation.

Si le client est un professionnel, la délivrance d'une facture est toujours obligatoire.

Si le client est un particulier, il faut distinguer entre vente d'un bien et prestation de service :

- en cas de vente de marchandises, l'établissement d'une facture est toujours obligatoire,
- en cas de prestation de services, la facture est obligatoire si le client le demande, dès lors que le prix est supérieur à 25 euros TTC ou pour certains travaux immobiliers.

Mentions obligatoires d'une facture en ligne :

http://www.assistant-juridique.fr/ecommerce_facture.jsp

http://www.assistant-juridique.fr/ecommerce_guide.jsp